



## **VILLE DE SAINTE-ADÈLE**

### **À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SAINTE-ADÈLE**

**AVIS** est donné par la soussignée que le conseil municipal adoptera le budget 2021 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021-2022-2023, lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal qui se tiendra exclusivement par vidéoconférence, **lundi le 14 décembre 2020 à 19 h** et que le public pourra y assister en cliquant sur un lien zoom disponible sur le site internet de la ville.

Les délibérations du conseil et la période de questions pour cette séance porteront exclusivement sur le budget 2021 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021-2022-2023.

La séance ordinaire débutera immédiatement après la séance extraordinaire.

**FAIT À SAINTE-ADÈLE, ce 3 décembre 2020**

La greffière et directrice des Services juridiques,

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal